

Les Petits Frères des Pauvres

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

33, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Les Petits Frères des Pauvres

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Reconnue d'utilité publique par le décret du 21 août 1981

33, avenue Parmentier
75011 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Les Petits Frères des Pauvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

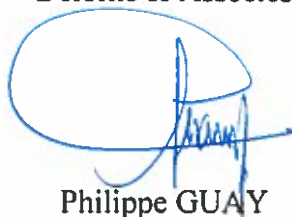
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 18 juin 2013

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

COMPTES

ANNUELS

2012

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF	31/12/2012		31/12/2011 NET	PASSIF		31/12/2012	31/12/2011
	BRUT	AMORT/PROV		NET	NET		
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	1,295,507	886,633	508,874	20,909	DOTATION STATUTAIRE	24,740,300	22,864,496
Concessions	317 135	170 637	146 497	149 172	Réserve valeur d'origine de l'immobilier	20 439 835	18 564 081
Logiciels	978 372	816 199	162 176	171 737	Réserve écart de réévaluation libre de l'immobilier	4 283 736	4 283 736
					Réserve valeur d'origine des titres de la dotation	16 729	16 729
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	60,740,774	33,704,136	27,036,638	25,759,597	DOTATION LIBRE	2,860,688	2,860,588
Terrains	479 958		479 958	479 958	Réserve valeur d'origine du mobilier	1 075 937	1 075 937
Constructions, Gros œuvre	39 556 904	18 306 552	21 250 352	21 513 231	Réserve écart de réévaluation libre du mobilier	265 200	265 200
Matériel & Mobilier	3 001 860	2 082 023	919 838	893 315	Réserve revalorisation des actifs financiers	1 519 451	1 519 451
Agencements, installations	12 543 696	10 793 699	2 150 007	2 416 633	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 679 539	1 512 582
Matériel de transport	1 850 048	1 684 314	165 732	168 835	FONDS ASSOCIATIFS	517 146,655	42 312,304
Matériel de bureau & informatique	990 693	837 559	153 135	107 309	Fonds d'investissements	6 108 745	3 706 746
Immobilisations en cours	1 917 616		1 917 616	1 61 407	Fonds de réserves	19 947 000	19 947 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	54 763,645	213,389	54 550,256	51 589,136	Fonds d'aide à la personne	7 098 908	5 596 908
Participations	17 370	9 800	7 470	7 470	Fonds de développement	16 560 001	13 057 650
Autres titres à long terme	54 635 691	203 489	54 332 202	51 390 639	REPORT A NOUVEAU DISPONIBLE	3 968 122	3 968 121
Prêts	0	0	0	2 571	EXCEDENT (DEFICIT) DE L'ANNEE	1 574 099	11 278 155
Dépôts & Cautionsnements	210 584		210 584	198 455	TOTAL DES FONDS PROPRES	87 525 298	84 784 246
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	118 799,925	34 904,357	81 895,568	77 668,632	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	1 697 471	1 481 232
CRÉANCES	2 072,279	413,007	659,272	684,945	Provisions pour risques	1 687 471	1 481 232
Usagers & comptes rattachés	218 573		218 573	14 231	FONDS DEDIES	568 106	663 225
Créances sociales & fiscales	995 376		995 376	186 161	Fonds dédiés sur dons & legs affectés	568 106	663 225
Autres créances diverses	701 077	413 007	288 069	315 845	DETTES DIVERSES	9 019 213	7 576 556
Produits à recevoir	157 253		157 253	186 708	Emprunts auprès des Ets de crédit	1 220	11 226
					Banques créditrices	1 220	13 398
VMP & DISPONIBILITES	21 869,738		22 869,738	22 457,790	Fournisseurs & comptes rattachés	1 799 970	1 064 261
Valeurs mobilières de placement	19 155 267		19 155 267	16 682 840	Dettes sociales	4 274 093	4 075 512
Disponibilités	3 714 472		3 714 472	5 624 850	Dettes fiscales	641 841	486 226
					Autres dettes diverses	2 140 703	1 782 642
					Charges à payer	161 387	131 294
COMPTES DE RÉGULARISATION	190,253		190,253	147,485	LEGS & DONATIONS	7 771 076	6 453 589
Charges constatées d'avance	190 253		190 253	147 485	Legs en cours de réalisation	7 771 076	6 453 589
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	25 132,271	413,007	24 719,263	23 290,219	COMPTES DE RÉGULARISATION	33,667	
					Produits constatés d'avance	33 667	
TOTAL GENERAL	141 932,196	35 317,365	108 614,831	100 958 851	TOTAL DES PROVISIONS & DETTES	19 089 533	16 174 605
					TOTAL GENERAL	106 614 831	100 958 851
ENGAGEMENTS RECUS					CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS RECUS		
Legs nets à réaliser					Contrepartie des stocks de legs autorisés à réaliser		
- Autorisés par l'organisme de tutelle					Provisions pour legs à réaliser	33 176 746	29 951 580
Stocks immobiliers	28 777 908	6 335 397	22 442 510	19 206 083			
Stocks espèces & assurances vie	7 134 924	1 570 739	5 564 185	6 363 633			
Stocks mobiliers	1 214 949	267 469	947 481	675 805			
Stocks titres	5 414 577	1 192 008	4 222 569	3 706 058			
TOTAL STOCKS LEGS AUTORISÉS A RÉALISER	42 542 358	9 365 613	33 176 746	29 951 580	TOTAL PROVISION LEGS A RÉALISER	33 176 746	29 951 580
- Engagements reçus sans approbation préfectorale							
TOTAL LEGS AUTORISÉS			12 676 261	6 811 910			

COMPTE DE RESULTAT

23/05/13

EN EUROS	Réalisé au 31/12/2012	Réalisé au 31/12/2011	% de Variation 2012 2011
Produits courants			
Subventions d'exploitation	3 478 485	3 677 915	-5%
Dons	14 940 525	14 397 375	4%
Legs & donations	20 487 217	21 394 918	-4%
Ventes	317 645	379 380	-16%
Participations & autres produits divers	829 232	925 021	-10%
Total produits courants	40 053 104	40 774 610	-2%
Charges d'exploitation			
Charges de fonctionnement			
Achats non stockés matières & fournitures	1 952 820	1 942 295	1%
Services extérieurs	4 676 135	4 431 658	6%
Personnel extérieur	290 138	333 105	-13%
Autres services extérieurs	5 783 508	5 142 031	12%
Impôts & taxes	166 408	162 413	2%
Aides financières & prises en charge	1 571 190	1 374 667	14%
Subventions accordées	6 904 951	6 900 769	0%
Autres charges diverses	584 481	499 983	17%
Sous-total charges de fonctionnement	21 929 631	20 786 920	5%
Charges de personnel			
Impôts & taxes s/rémunérations	1 296 822	1 249 723	4%
Rémunérations du personnel	10 016 555	9 535 439	5%
Charges sociales	5 430 798	5 095 454	7%
Sous-total charges de personnel	16 744 175	15 880 615	5%
Dotations aux amortissements & provisions	1 775 834	1 530 179	16%
Total charges courantes	40 449 640	38 197 715	6%
Résultat courant	(396 536)	2 576 896	-115%
Produits financiers			
Produits nets cessions immo.fin. & VMP	869 987	518 851	
Autres produits financiers	1 041 357	784 856	
Amort. & Prov.financiers	408 434	102 611	
Total des produits financiers	2 319 778	1 406 318	65%
Charges financières			
Charges financières	731	1 868	
Amort. & Prov.financiers	203 489	408 434	
Total des charges financières	204 219	410 302	-50%
Résultat financier	2 115 559	996 015	112%
Produits exceptionnels			
Produits nets s/opérations de gestion	903 286	7 801 974	
Produits nets s/opérations de capital	12 371	(6 048)	
Total des produits exceptionnels	915 657	7 795 925	
Charges exceptionnelles			
Charges nettes s/opérations de gestion	903 286		
Dot.aux Amor.& prov.exceptionnelles			
Total des charges exceptionnelles	903 286		
Résultat exceptionnel	12 371	7 795 925	
Report ressources non utilisées s/exe.antérieurs	95 120	57 862	
Engagements à réaliser s/ressources affectées			
Impôts s/st non lucratives	252 419	148 542	
	1 263 195	8 002 329	-84%
Total produits	43 383 658	50 034 714	-13%
Total charges	41 809 564	38 756 559	8%
Résultat	1 574 095	11 278 155	

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DÉCEMBRE 2012

SOMMAIRE

- Note 1 Préambule**
- Note 2 Principes comptables et méthodes de base**
- A/ Présentation des comptes annuels**
 - B/ Principes comptables suivis**
 - C/ Changements comptables**
 - D/ Mouvements significatifs de l'exercice**
 - E/ Aides apportées aux structures en relation avec les petits frères**
 - F/ Engagements donnés ou reçus**
 - G/ Méthode d'élaboration du compte d'emploi des ressources**
- Note 3 Immobilisations et amortissements**
- Note 4 Variation des dotations, réserves, report à nouveau et excédent**
- Note 5 État des créances et des dettes**
- Note 6 Titres et valeurs mobilières de placement**
- Note 7 Effectifs**
- Note 8 Compte d'emploi des ressources**

NOTE 1 PREAMBULE

L'association LES PETITS FRERES DES PAUVRES, régie par la loi du 1er Juillet 1901, constituée le 13 Avril 1946 a pour but « d'aider et de servir, dans un esprit de gratuité les Pauvres et par priorité les personnes âgées, isolées, démunies, infirmes ou impotentes, par des moyens et dans des conditions appropriées à chacune d'elles". (Art. 1.01 des statuts).

Par décret en forme de règlement d'administration publique en date du 21 Août 1981, l'association a obtenu de la part du Ministère de l'Intérieur la Reconnaissance d'Utilité Publique.

Depuis cette habilitation, l'association est soumise à la surveillance et à la tutelle des services de la Préfecture de Paris, du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires Sociales.

Les actions de l'association, exercées au travers d'un réseau de fraternités et services, en province et à Paris, revêtent des formes extrêmement variées : accompagnements individuels ou collectifs, animations, organisation de séjours de vacances, maintien à domicile, actions en faveur du logement ...

L'association est composée de bénévoles qui consacrent une part de leur temps libre aux personnes suivies, individuellement et en équipes. Elle comporte aussi des permanents salariés (coordinateurs de développement social) qui assurent dans chaque fraternité ou service la continuité et la coordination indispensables, ainsi que des fonctions techniques.

Ces activités sont financées par l'apport de dons, de successions, de donations et de subventions.

Plus généralement, les PETITS FRERES veulent offrir une présence chaleureuse et attentive aux personnes que l'association accompagne : non seulement une aide matérielle, physique, souvent nécessaire, mais aussi et avant tout une vraie relation d'amitié, durable, fondée sur ce respect total de chaque personne qui inspire aux PETITS FRERES DES PAUVRES leur devise :

"Les fleurs avant le pain"

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES DE BASE

A. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2012 sont présentés conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-01 (Comité de la Réglementation Comptable), ces dernières ayant été adaptées pour tenir compte des spécificités du nouveau plan comptable général.

Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe incluant un compte d'emploi des ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

B. Principes comptables suivis

1) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement de l'association.

1.1) Valeurs brutes

Les immobilisations sont enregistrées dans les comptes appropriés, au fur et à mesure de leur entrée dans le patrimoine, sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 500 euros hors taxes.

Les ensembles immobiliers ont été réévalués en 1980. L'écart de réévaluation dégagé figure sur une ligne spécifique de la dotation immobilière. Les évolutions de valeur depuis 1980 ne sont pas appréhendées.

Les acquisitions de l'exercice sont appréhendées avec pour contrepartie de leur constatation à l'actif :

- soit, un décaissement de trésorerie dans le cas d'un achat à titre onéreux,
- soit, une augmentation de la dotation immobilière "Successions et dons affectés à un emploi stable", pour la valeur stipulée dans l'acte de donation ou de legs, lorsqu'il s'agit d'un bien transmis à titre gratuit.

Les cessions de l'exercice sont appréhendées de la manière suivante :

- En contrepartie de l'encaissement, le produit de la vente est inscrit au crédit du compte de gestion.
- Concomitamment, la dotation immobilière ou libre est mouvementée par le crédit des comptes suivants :

- « *Report à Nouveau* », ressources disponibles, pour toute immobilisation de la dotation immobilière, dès lors que pour celui-ci l'autorisation préfectorale de réemploi à titre de ressources courantes a été obtenue,

- « *Dotation Immobilière en attente de réemploi* », dans le cas contraire.

Application de l'approche par composant

A compter du 01/01/2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06 relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par l'association et de leur valeur au bilan.

Pour les maisons: six composants

- Structures
- Ravalement, menuiserie extérieure
- Chauffage
- Toiture, étanchéité
- Ascenseurs
- Électricité, plomberie, sanitaires

Pour les locaux à l'intérieur d'immeubles collectifs (notamment les locaux des fraternités) : deux composants

- Structures
- Travaux collectifs

1.2) Amortissements

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments du patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

1.2.1) Taux appliqués

1.2.1.1) Immobilisations incorporelles

Caveaux et concessions : amortissements suivants le nombre de places occupées.

- Cimetière de Montmartre : 110 places
- Cimetière de Montparnasse : 16 places
- Cimetière de Lourdes : 9 places

Logiciels : soit 5 ans, soit 3 ans

1.2.1.2) Immobilisations corporelles

Terrains : Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

Immeubles :

Amortissement des structures :

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, aucune perte de valeur n'étant estimé devoir être constatée.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée.

Amortissement des composants :

La durée d'amortissement se détaille de la manière suivante.

- Ravalement, menuiserie extérieure : 15 ans
- Chauffage : 15 ans
- Toiture, étanchéité : 25 ans
- Ascenseurs : 20 ans
- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans

Autres Immobilisations corporelles :

- Électricité, plomberie, sanitaires : 10 ans
- Travaux d'amélioration, gros travaux antérieurs à 2007: 10 ou 20 ans
- Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations : 10 ans
(Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables)
- Matériels de bureau : 5 ans
- Matériels de transport : 4 ans

1.2.2) Mode d'amortissement : linéaire

Les amortissements sont calculés prorata temporis selon les règles habituelles applicables en la matière.

2) Successions réalisables

A compter du 01/01/2005, figurent en "hors bilan" au titre des engagements reçus :

- Le patrimoine successoral reçu en propriété, en attente de réalisation,
- L'ensemble des biens légués en attente d'approbation préfectorale.

2.1) Modalités de comptabilisation

2.1.1) *Des engagements reçus*

A la date de réception de la situation active et passive issue de l'office notarial concerné et une fois l'accord du Conseil d'Administration donné à l'approbation du legs, les biens sont enregistrés en "hors bilan".

Une distinction est opérée entre les valeurs pour lesquelles une autorisation (arrêté préfectoral ou notification par le notaire) est obtenue et celles pour lesquelles le délai d'opposition de la préfecture demeure ouvert.

Lors de la réalisation effective des biens, les valeurs sont extournées des engagements reçus et de la contrepartie des engagements reçus.

2.1.2) *Des produits*

A la réalisation effective des biens, deux modes de comptabilisation des produits s'appliquent en fonction de la date d'ouverture des dossiers :

Dossiers ouverts avant le 31/12/2004 : Les produits des ventes sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs réalisations.

Dossiers ouverts à compter du 01/01/2005 : Les produits ne sont comptabilisés qu'à la fin de la réalisation de chaque dossier de succession. En cours de réalisation, les produits sont comptabilisés dans un compte de bilan « Legs et donations en cours de réalisation ».

2.2) Valorisation des actifs

L'inventaire des successions est réalisé une fois l'an.

La valorisation est faite à partir des informations chiffrées fournies par les notaires à la date d'ouverture de la succession et peut être revue à partir d'estimation du prix probable de négociation sur le marché.

S'il y a lieu, il est procédé à une dépréciation du stock successoral immobilier, pour tenir compte de la dépréciation estimée du marché immobilier entre la date de l'arrêté préfectoral et la date de clôture des comptes.

Trois provisions hors bilan sont constituées :

- La première provision est constituée sur l'ensemble des stocks successoraux. Cette provision est une estimation du montant des frais de réalisation des successions à venir, afin de faire figurer les stocks au bilan pour un montant net.

Cette provision est calculée sur la moyenne des frais de réalisation des legs des cinq dernières années. Pour 2012 le montant de la provision est de 4 301 032 euros.

- La deuxième provision est constituée pour prendre en compte des contentieux qui pourraient survenir dans la gestion de certains dossiers. En 2012 cette provision est de 2 188 804 euros.

- La troisième provision prend en compte le montant des dossiers pour lesquels il existe des situations de blocages retardant la réalisation de ces successions, sans indication de délai. En 2012 le montant est de 2 875 777 euros.

Les plus-values latentes éventuelles entre la date d'ouverture de la succession et la date de réalisation effective ne sont pas appréhendées.

Quatre catégories d'actifs sont distinguées parmi les legs à réaliser :

- Immeubles,
- Espèces et assurances vie,
- Mobiliers,
- Titres en portefeuille.

3) Valeurs Mobilières et Immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les valeurs mobilières détenues pour une gestion à long terme, directe ou sous mandat, de celles qui ont été acquises dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie.

Les placements financiers sont distingués selon leur objectif de placement et non pas selon la nature du placement. Les Valeurs Mobilières de Placement avec des horizons très courts peuvent répondre à un objectif d'un placement long-terme sécurisé au sein d'un portefeuille panachant action, obligation et trésorerie. Dans ce cas, il est comptabilisé en immobilisation financière.

Afin de garantir le financement des fonds de réserve, le montant de l'actif immobilisé est égal au total des fonds propres hors report à nouveau, calculé après affectation du résultat, l'ajustement se faisant par le reclassement entre les VMP et les Immobilisations financières.

3.1) Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

3.2) Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

La plus ou moins value de réalisation des immobilisations financières est présentée en produit ou en charge financière.

3.3) Composition du portefeuille au 31/12/2012 : voir note 6.

Au 31/12/2012, l'ensemble du portefeuille de l'association comprenant des immobilisations financières et des valeurs mobilières de placement est composé de la façon suivante : 36% de livrets, BMTN et comptes à terme, de 22% d'OPCVM court terme (moins d'un an), 18% d'obligations d'état et d'entreprises, 13% de contrats de capitalisation et de 11% d'actions.

4) Dotations, Réserves et Report à nouveau

Les comptes de *dotations, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'association.

4.1) Dotation statutaire

En application des articles 6.01 et 6.03 des statuts, elle comprend :

4.1.1) La réserve valeur d'origine de l'immobilier

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement des investissements sous forme de terrains et d'ensembles immobiliers nécessaires au but poursuivi par l'association, déduction faite des amortissements cumulés sur les travaux de gros œuvre. Le montant de cette réserve est réajusté tous les ans pour être à l'équilibre avec les postes d'actifs correspondants.

4.1.2) La réserve écart de réévaluation libre de l'immobilier

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

4.1.3) La réserve valeur d'origine des titres de la dotation

Ce compte enregistre la valeur comptable d'origine d'un portefeuille titres statutaire, d'une valeur minimale de 1 500 euros, ainsi que le résultat cumulé de la capitalisation annuelle de 10 % au moins des revenus de ce portefeuille.

Toute affectation est décidée par l'Assemblée Générale. Tout retrait ne peut être opéré qu'après autorisation administrative ou en cas de liquidation de l'association.

4.2) Dotation libre

4.2.1) La réserve valeur d'origine mobilière

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement d'investissements réalisés autres que des terrains, ensembles immobiliers et titres de la dotation, déduction étant faite des amortissements cumulés sur les actifs concernés. Le montant de cette réserve est réajusté tous les ans pour être à l'équilibre avec les postes d'actifs correspondants.

4.2.2) La réserve écart de réévaluation libre mobilière

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation du mobilier dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

4.2.3) La réserve de revalorisation des actifs financiers

Votée lors de l'AG du 23 juin 2007, cette réserve représente le montant du résultat financier de 2006. Elle a pour objectif de maintenir des actifs financiers à un niveau d'action égal à travers le temps.

4.3) Subvention d'investissement

Ce fond est constitué des subventions versées et également depuis le 01/01/2012 de subventions notifiées mais non encore versées par des organismes publics ou privés pour participer au financement d'un investissement déterminé. L'association n'ayant pas reçu d'engagement de la part des bailleurs de fonds de financer le renouvellement ultérieur des biens, ces subventions ne sont pas amortissables.

4.4) Fonds Associatifs

4.4.1) Réserve salariale

Votée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) du 15/11/1981, elle a été réévaluée par l'AG du 23 juin 2007 afin que l'association puisse faire face à ses engagements vis à vis des salariés si elle était amenée à mettre fin à leurs contrats suite à des difficultés économiques.

Elle est égale à 3 mois de charge salariale plus les indemnités contractuelles alors dues en prenant en compte les salariés d'AGE et du CRG.

4.4.2) Fonds développement international

Voté lors de l'A.G.O. du 11/12/1994, il est notamment affecté à la collecte de fonds Européenne.

4.4.3) Fonds d'aide à la personne

Ce fonds a été constitué en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes, aide que l'association s'engage à prolonger dans la durée en fonction des besoins de ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

4.4.4) Fonds de collecte de dons

Ce fonds a été constitué dans le but d'assurer le financement de la collecte de fonds en cas de nécessité de lancer une campagne exceptionnelle voté lors des assemblées générales de 1998 à 2002. Il a été réévalué par l'AG du 23 juin 2007. Depuis lors le montant en est réajusté tous les ans de manière à le porter à 3 mois de dépenses de collecte de dons.

4.4.5) Fonds de financement des déficits des unités d'hébergement

Voté lors de l'AG du 23 juin 2007, ce fonds a été constitué pour garantir aux personnes hébergées la capacité de l'association à maintenir ce service en leur faveur sur une durée minimale, en cas de difficultés économiques.

4.4.6) Fonds de développement

Voté lors de l'AG du 23 juin 2007, ce fonds a été constitué pour développer les actions de l'association sur une base pluriannuelle, à la fois sur des territoires nouveaux et en termes

d'intensification des interventions au sein des fraternités ou structures Amis des petits frères des Pauvres existantes. Abondé en 2008, il est utilisé en 2009, et doit être consommé en 4-5 ans.

4.4.7) Fonds de régulation des legs

Voté lors de l'AG du 23 juin 2007, ce fonds a été constitué pour faire face le cas échéant à une irrégularité dans la tombée de ces produits, peu maîtrisables par nature, ou à toute baisse tendancielle en attendant les mesures correctives alors nécessaires. Il représente la moitié des produits de legs budgété sur 2009.

4.4.8) Fonds d'Investissements

Ces fonds sont affectés aux travaux d'accessibilité à venir dans les maisons de vacances et structures d'hébergement de l'association.

(Voir le détail dans l'annexe 2 de la note n°4).

4.4.9) Fonds de projet exceptionnel pour les personnes accompagnées

Voté lors de l'AG du 23 juin 2012, il permet de financer des projets exceptionnels pour les personnes accompagnées au-delà de l'accompagnement quotidien.

4.5) Report à nouveau

Il regroupe les ressources dégagées qui n'ont pas reçu une affectation particulière à un emploi budgété.

5) Provisions pour risques et charges

Droits acquis au départ à la retraite des salariés 821 K euros

Hypothèses de calcul :

- Calculé sur le salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux d'endettement des entreprises françaises de 1ère catégorie : 2,69%
- Taux de charges patronales : 64%
- Age de départ à la retraite :
 - + Personnes nées avant 1951 : 60 ans
 - + Personnes nées en 1951 : 60 ans et 5 mois
 - + Personnes nées en 1952 : 60 ans et 9 mois
 - + Personnes nées en 1953 : 61 ans et 2 mois
 - + Personnes nées en 1954 : 61 ans et 7 mois
 - + Personnes nées à partir de 1955 : 62 ans
- Droits acquis à la retraite : (en nombre de mois)
 - + 1/8 de mois par année d'ancienneté
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de fidélité du personnel :
 - + Plus de 45 ans : 100%
 - + De 45 à 40 ans : 90%
 - + De 40 à 35 ans : 75%
 - + Moins de 35 ans : 55%

6) Aides allouées aux structures en relation avec les petits frères

Les aides octroyées aux structures intégrées ou en lien avec les petits frères, sont appréhendées dans les charges de l'association, au sein du compte de résultat.

Les aides éventuellement reçues pour le compte d'autres structures membres du groupe petits frères et destinées à leur être reversées suivant l'engagement pris par l'association ne sont pas présentées en compte de résultat ; les aides reçues non reversées à la clôture sont présentées en dettes.

7) Comptabilisation des ressources

7.1) Dons et produits de successions courants

Seuls sont comptabilisés dans les comptes de l'exercice les dons et produits de successions effectivement encaissés à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre. Les dons et produits de successions parvenus à l'association avant cette date mais non encore encaissés sont comptabilisés sur l'exercice suivant.

7.2) Dons en nature

7.2.1) Les dons en nature faisant l'objet d'un reçu fiscal

Les dons en nature faisant l'objet d'un reçu fiscal sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les dons en nature qui ont vocation à être vendus sont comptabilisés en produit lors de leur vente et non au moment du don.

- Les dons en nature qui servent à l'activité de l'association sont comptabilisés,

+ D'une part en produit des dons

+ D'autre part en charges ou en immobilisations selon leur nature.

7.2.2) Les dons en nature ne faisant pas l'objet d'un reçu fiscal

Ces dons en nature ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat.

Ces dons en nature, reçus en 2012 peuvent être évalués à 2 696 982 euros et se répartissent comme suit :

Communication

- Temps de passage à la radio & à la TV	13 408
- Bannières internet	1 257 820
- Affichage	714 562
- Encarts presse	554 152

Dons de vêtements

- Dons de vêtements reçus au siège	130 000
------------------------------------	---------

Dons de l'ANCV

- Chèques vacances pour les personnes accompagnées	27 040
--	--------

2 696 982

7.3) Subventions

Les subventions sont comptabilisées dans les produits de l'exercice qui correspond à l'année pour lesquelles elles ont été accordées par les organismes financeurs. Si elles sont reçues dans l'année N-1, elles sont comptabilisées en produits perçus d'avance. Si elles sont reçues dans l'année N+1, elles sont comptabilisées en produits à recevoir.

8) Les salaires et avantages en nature

La somme des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants des petits frères des Pauvres s'élève à 246 974 euros. Les dirigeants membres du conseil d'administration sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

9) Résultat exceptionnel

L'association n'est pas fiscalisée à l'exception des revenus financiers et de location.

10) Bénévolat

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur un grand nombre de bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement.

Au 31 décembre 2012 le nombre de bénévoles réguliers est estimé à 6 702 et celui des bénévoles occasionnels à 2 943 soit un total de 9 645 dont 643 Associés.

Les membres associés participent à l'assemblée générale annuelle qui se tient chaque année en juin. Lors de l'assemblée générale du 23/06/2012, 437 membres étaient présents ou représentés sur 643 membres, soit 68 %.

Le nombre d'heures de bénévolat est évalué en 2012 à environ 1 145 000 heures (incluant les heures des associations du groupe PF : pfp, Amis des PF, pfp AGE, Champ Marie, CRG). Elles ne font pas encore l'objet d'une valorisation comptable, compte tenu de la difficulté d'évaluation due à la grande diversité des bénévoles petits frères, de la grande variété des actions entreprises et des diverses formes d'accompagnements.

11) Autres informations

Suivant le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, relatif aux commissaires aux comptes, qui transpose la directive 2006/43/CE portant sur les honoraires des CAC au cours de l'exercice, les honoraires 2012 ont été provisionnés pour 69 368 euros.

C. Changements comptables

1) Fonds de transmission et fraternité

Ce fonds a été créé en 2011 pour recevoir les legs en provenance de personnes accompagnées par l'association et dont elle se refuse par déontologie à bénéficier.

En 2011, les legs virés au fonds étaient présentés uniquement en compte de bilan. Les legs non versés à la clôture de l'exercice étaient présentés en dettes.

A compter du 01/01/2012, les legs figurent au compte de résultat de la manière suivante :

- Les montants bruts des legs virés au fonds de transmission et fraternité sont comptabilisés en produits exceptionnels. En 2012, le montant en était de 903 286 euros.
- Des frais de traitement de dossiers sont calculés de façon forfaitaire, ils sont comptabilisés en charges exceptionnelles. En 2012, le montant en était de 21 748 euros.
- Les montants nets visés au fonds de transmission sont comptabilisés en charges exceptionnelles. En 2012, le montant viré était de 881 538 euros.

2) Subventions d'investissements

Jusqu'au 31/12/2011, seules figuraient dans les subventions d'investissements les fonds versés par des organismes publics ou privés pour participer au financement d'un investissement déterminé.

A compter du 01/01/2012, sont également prises en compte les subventions notifiées mais non encore versées.

Au 31/12/2012, les subventions notifiées mais non encore versées étaient d'un montant de 839 176 euros, se décomposant de la manière suivante :

- Pour les travaux de Wissant d'un montant de 310 000 euros
- Pour les travaux de Pothières de 230 510 euros
- Pour les travaux de la Seyne sur Mer de 282 866 euros
- Et pour l'aménagement de la maison Labadié de 15 800 euros

Au 31/12/2011, des notifications de versement avaient été reçues et non comptabilisées pour un montant de 518 816 euros, se décomposant de la manière suivante :

- Pour les travaux de Pothières de 368 816 euros, dont 132 186 euros ont été reçus en 2012.
- Pour les travaux de la Seyne sur Mer de 150 000 euros, non encore reçus à ce jour.

D. Mouvements significatifs de l'exercice

1) Subvention reçue de la Fondation des petits frères des Pauvres

En 2012, la Fondation des petits frères des Pauvres a versé à l'association une subvention de 2 140 000 euros pour financer son programme d'action « héberger, loger ».

Cette subvention a financé :

- La mission Aider pour 68 055 euros.
- La mission Héberger pour 1 207 192 euros.
- La mission loger pour 650 754 euros.
- Et Le Fonctionnement au titre des frais de fonctionnement des structures restant à la charge de l'association pour 214 000 euros.

2) Fonds d'aide à la personne

Le fonds d'aide à la personne, dont la création avait été décidée par l'assemblée générale de juin 1998, a commencé à fonctionner en 1999.

1.1) Dotations au fonds d'aide à la personne votés lors des AG :

- AG du 20 juin 1998 : 7 622 K euros
 - AG du 19 juin 1999 : 1 021 K euros
 - AG du 24 juin 2000 : 4 219 K euros
 - AG du 23 juin 2012 : 1 500 K euros
- Soit un total de : 14 362 K euros

1.2) Utilisé de la manière suivante :

Au 31 décembre 2012, après les différentes affectations des assemblées générales, il reste au compte de réserve du fonds d'aide à la personne un montant de 7 098 K euros.

Depuis la création du fonds, les dépenses faites au titre du FAP d'une année ont toujours été reprises l'année suivante sur la réserve du Fonds d'aide à la personne. Sauf en 2011, où le FAP avait été financé par une compagnie spécifique de recherche de dons.

Utilisation du fonds en K euros	Utilisations			Solde du fonds
	des années précédentes de 1999 à 2011	de l'année 2012	Total de l'utilisation de ce fonds	
Utilisations				
- Aides en hébergement collectif				
+ Aides aux personnes âgées hébergées au Centre de Rencontre des Générations de Mont-Evray	4 152	255	4 407	
+ Autres aides diverses	952	71	1 023	
- Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité				
+ Aides versées aux Amis des petits frères	46		46	
+ Aides versées au titre des RBD	815	53	868	
+ Aides aux personnes en situation de précarité suivies par la fraternité Saint-Maur	508	6	514	
+ Autres aides diverses	791	90	881	
Total utilisations	7 264	475	7 739	
Fonds				
- Dotations au fonds d'aide à la personne votées lors des AG				
+ AG du 20/06/1998 :				7 622
+ AG du 19/06/1999 :				1 021
+ AG du 24/06/2000 :				4 219
+ AG du 23/06/2012				1 500
				14 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				
+ Solde du fonds au 31/12/2012				7 098
+ Affectations des dépenses 2012 lors de la prochaine AG du 22 juin 2013				(475)
- Solde du fonds restant disponible après affectation				
				6 623

Après affectation par l'assemblée générale du 22 juin 2013 du montant des dépenses faites en 2012 financées par le fonds, d'un montant de 475 K euros, le solde du compte de réserve sera de 6 623 K euros.

E. Aides apportées aux structures en relation avec les petits frères des Pauvres

Les aides financières apportées par les petits frères des Pauvres aux structures intégrées et à d'autres structures s'analysent comme suit :

1) Structures et autres entités PF combinées ou pas

- La Fondation des petits frères des Pauvres
- La Fédération des Amis des petits frères des Pauvres
- Champ Marie (Sous location de logement à des personnes en situation de précarité)
- PFP-AGE (association de gestion des établissements)
- La SARL Léchevin Parmentier (qui assure le portage des baux commerciaux mis à la disposition des petits frères des Pauvres)
- Le CRG
- La Fédération internationale

Au 31 décembre 2012, les données juridiques et financières disponibles concernant ces entités peuvent se résumer de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	STATUTS			CONVENTIONS			SUBVEN- TIONS	DONNES FINANCIERES	
	Membres PF de droit à l'organe dirigent	Accord PF pour approbation & modif. statuts	Dévolution patrimoniale	Convention signée	Personnel mis à disposition	Mise à disposition locaux	Dotations K euros	Total Bilan K euros	Résultat K euros
SARL L'échevin Parmentier Gestion de baux mis à la disposition des petits frères	2 associés	OUI	PF		NON	---	---	284	1
Fondation des petits frères des Pauvres	6		PF	OUI	NON	OUI	---	91 460	2 717
Fédération des Amis des petits frères des Pauvres Coordination de l'action dans les villes sans implantations PFP	3	OUI	PF	OUI	OUI	OUI	650	365	26
Champ Marie	3	OUI	PF	NON	OUI	OUI	---	203	(16)
PFP-AGE	4	OUI	PF	OUI	OUI	OUI	5 326	2 493	(82)
CRG	2	OUI	PF	OUI	OUI	OUI	462	1 133	1
Fédération internationale		OUI	PF	OUI	OUI	OUI	---		

* - L'association assure à titre gratuit des services de recherche de fonds pour la collecte de fonds de la Fondation

2) Autres structures en lien avec les petits frères :

Les autres structures en lien avec les petits frères ayant bénéficié d'une aide en 2012 sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	BUTS	AIDES K euros	OBSERVATIONS
<u>Accueil temporaire et prolongé</u> Centre de Rencontre des générations de Mont Evray	Accueil temporaire et prolongé Loyer	258 170	Aide attribuée aux résidents sur le Fonds d'aide à la personne Abandon de créance
<u>Subventions</u> Neptune	Promouvoir des actions d'insertion et de réinsertion en faveur de personnes en difficultés	6	Association fondée en 1994 par un ancien petit frère
Relais Frémicourt	Banque alimentaire	50	Association fondée en 1987 par les petits frères et d'autres associations
Fédération Amigos de los mayores	S'occuper de personnes âgées, isolées ayant des difficultés financières	20	Association fondée en 1987 par d'anciens bénévoles petits frères espagnols à Madrid
Friends of Ederly	Apporter de l'amitié et des activités sociales aux personnes âgées	68	Association fondée en 1980 par d'anciens bénévoles petits frères irlandais
Mali bracia Ubogich	S'occuper de personnes âgées et isolées	90	Association fondée en 2002 en Pologne
Freunde alter Menschen	Lutter contre la solitude & l'isolement des personnes âgées	50	Association fondée en 1991 en Allemagne

F. Engagements donnés ou reçus

1) Engagements donnés :

Mont Evray

Construction faite en 1993, propriété sur 50 ans et engagement à restituer à ce terme la construction au propriétaire du terrain.

L'association les petits frères des Pauvres s'est portée caution solidaire auprès de la Caisse d'épargne pour garantir l'ensemble des engagements du CRG à hauteur de 125 000 euros. Cet engagement à durée indéterminée peu être suspendu à tout moment par lettre adressée en recommandé avec accusé de réception.

Droit Individuel à la formation

Selon le code du travail, chaque salarié a un droit individuel à la formation de 20 heures par an depuis le 1er mai 2004.

Au 31/12/2012, le total des heures de DIF des salariés des petits frères des Pauvres s'élève à 19 709 heures.

2) Engagements reçus :

<u>Successions hors-bilan au 31/12 :</u>	2011	2012
	K euros	K euros
- Legs nets à réaliser		
+ Immobiliers	19 206	22 443
+ Espèces	6 274	5 354
+ Assurances vies	89	211
+ Mobiliers	676	947
+ Titres	3 706	4 223
	<hr/>	<hr/>
	29 952	33 177
- Engagements reçus sans approbation préfectorale		
+ Immobiliers	1 865	6 163
+ Espèces	1 734	1 472
+ Assurances vies	1 874	2 854
+ Mobiliers	578	53
+ Titres	761	2 134
	<hr/>	<hr/>
	6 812	12 676

L'institution de retraite complémentaire Malakoff Médéric s'est engagée par convention à financer le dispositif de déploiement du projet Entourage pour une durée de 3 ans.

En 2012, l'association a reçu 323 000 euros. Malakoff Médéric s'est engagé à verser 499 000 euros au titre de 2013 et 623 000 euros au titre de 2014 dans les conditions prévues du déploiement.

G. Méthode d'élaboration du compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) est élaboré en application du règlement CRC 2008-12, comme pour les comptes 2010.

1) Le suivi des emplois et ressources collectés auprès du public

A/ Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice représente l'argent collecté auprès du public non encore utilisé, y compris les fonds associatifs ayant vocation à être utilisé sur plusieurs années.

Calculé pour la première fois fin 2009, il avait été calculé à partir des fonds associatifs, hors réserves affectées à la pérennité de l'association et du report à nouveau de fin 2008 après affectation du résultat auquel avait été appliqué le pourcentage moyen des 3 dernières années de l'appel à la générosité du public dans le total des ressources.

B/ L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2012 correspond à la part des emplois financés par l'appel à la générosité du public.

Les missions sociales sont financées par :

- 90 % des subventions d'exploitation reçues, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en vacances.
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2012, 87 % des missions sociales sont financées par la générosité du public

Les frais de recherches de fonds sont financés : à 100% par la générosité du public.

Enfin les frais de fonctionnement sont financés par :

- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2012, 53 % du fonctionnement est financé par la générosité du public.

C/ La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public représente les investissements 2012 non financés par les subventions d'investissement, soit 670 779 euros.

D/ La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public représente les amortissements des investissements 2012, soit 7 766 euros.

E/ Le total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public représente la somme des éléments ci-dessus (B + C - D)

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice correspond au report initial (A) auquel on rajoute les ressources collectées auprès du public dans l'année et auquel on déduit les emplois de l'année (E).

2) Les ressources

2.1) Les ressources collectées auprès du public

Elles proviennent de la générosité du public : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité ou au siège

2.2) Autres fonds privés

Il s'agit des subventions d'organismes privés, y compris les subventions provenant de la Fondation des petits frères des Pauvres.

2.3) Subventions et autres concours publics

Il s'agit des subventions publiques

2.4) Autres produits

Cela inclut :

- Les participations, que ce soit les participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances, les indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou des participations diverses
- les produits et remboursements divers
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels
- Les ressources spécifiquement affectées non utilisées des exercices antérieurs.

2.5) Reprises de provisions

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

3) Les emplois

3.1) Les emplois courants

3.1.1) La méthodologie

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité d'origine de la dépense d'une part, la finalité de la dépense d'autre part.

Les salaires et charges sont répartis au prorata du temps passé par le salarié dans le domaine concerné, à l'intérieur de la fraternité ou du service dont il dépend.

Les autres dépenses sont imputées soit directement au domaine concerné selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes, soit réallouées au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité concernée.

Les amortissements sont affectés de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.
- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements des fraternités sont répartis au prorata des effectifs des autres actions menées dans chacune des fraternités et inclus dans les charges indirectes ajoutées aux autres programmes d'action.

Les subventions versées à pFP-AGE et à la Fédération des Amis sont ventilées entre mission sociale et fonctionnement selon la répartition qui en est faite par l'association bénéficiaire.

Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des pFP, pour les aider à financer leurs missions, sont affectées aux missions sociales, dans les missions sociales réalisées à l'étranger.

Tous les frais directs, indirects et salaires et charges de communication relatifs aux missions sociales, tel que « témoigner, alerter » ou le « recrutement des bénévoles » vont en missions sociales, alors que les frais directs, indirects et salaires et charges de communication institutionnelle, vont en fonctionnement.

3.2) Les Missions sociales

3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :

Accueillir, orienter, aller vers :

Inclut les ressources humaines et financières employées pour le premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées, comme la permanence d'accueil à Saint Maur ou les commissions d'évaluation, mais également les accueils avec ou sans suivis, comme le café à Paris-Ouest, l'accueil Quai Gailleton à Lyon, des cafétérias dans les foyers de vieux migrants, etc. Cela inclut également l'écoute anonyme Solitud'Ecoute.

Visite, rencontres :

Inclut essentiellement les ressources humaines mais aussi les ressources financières. Elle prend en compte toute la mobilisation nécessaire pour permettre aux bénévoles les visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

Noël et les animations collectives :

Comprend les réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée tels que l'Etape et Chanoinesse à Paris, le Manier à Marseille, etc.

Vacances :

Pour les séjours de plus de deux jours ainsi que pour les mini-séjours, est constituée des dépenses directes ou salariales ainsi que de la quote-part de la subvention versée à pFP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux de mise à niveau des maisons de vacances.

Aide aux personnes :

Comprend l'aide au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, les aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut le Fonds d'Aide à la Personne (FAP) versé aux personnes résidant dans les établissements des petits frères des Pauvres classés les années précédentes dans la mission « héberger, loger ».

Hébergement :

Comprend toutes les dépenses directes ou indirectes affectées à l'hébergement hors les aides aux personnes. Il comprend le financement des hébergements transitoires, temporaires au travers une quote-part des subventions versées à pFP-AGE. ou au CRG.

Loger :

Comprend les dépenses directes ou indirectes affectées au logement hors aides aux personnes.

3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :

Soutenir les aidants :

Il s'agit essentiellement de Voisinage et de favoriser l'intergénérationnel avec le CRG.

Prospecter, soutenir et former les bénévoles :

Comprend les ressources nécessaires au bénévolat.

Animation de la vie associative :

Comprend les ressources directes ou indirectes nécessaires aux réunions nationales, locales, ou encore la communication interne, au kiosque, à la mise en œuvre du projet associatif.

Action internationale :

Inclut la participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission

3.3) La recherche de fonds

Ces frais concernent les dépenses de traitement des dons et les frais de traitement des legs et concernent principalement :

- Les frais de mailing, de routage, de brochures, de location d'adresses, d'affranchissements, d'honoraires dépensés pour les campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de fonctionnement des services de recherche de fonds et de legs et donations.

3.4) Le fonctionnement

Dans le compte d'emploi des ressources, les frais de fonctionnement et d'administration sont les charges de fonctionnement du siège : secrétariat général, service comptable, informatique, ressources humaines, services généraux, etc., à l'exclusion des charges réparties dans d'autres domaines au prorata du temps passé par les effectifs du siège sur ces autres domaines.

Ils intègrent les frais financiers et les frais exceptionnels, mais n'incluent pas les dotations aux provisions.

3.5) Présentation des subventions versées au CRG, à l'AGE et la Fédération des Amis des PF

Les subventions versées par l'association sont affectées analytiquement aux missions que ces subventions financent au sein des organismes bénéficiaires.

Les subventions versées par l'association aux autres entités du groupe sont ventilées selon leurs propres affectations analytiques.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

23/05/2013

IMMOBILISATIONS					
(en euros)	<u>Valeurs brutes au 31/12/2011</u>	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Valeurs brutes au 31/12/2012</u>
Immobilisations incorporelles	1 221 155	74 352			1 295 507
Terrains nus & ensembles immobiliers	39 707 104	329 759			40 036 863
Autres immobilisations	18 375 719	590 071	(179 495)		18 786 295
Immobilisations en cours	181 407	1 802 214	(66 005)		1 917 616
Immobilisations financières	52 007 471	32 857 433	(18 528 624) (1)	(11 572 635)	54 763 645
TOTAUX	111 492 855	35 653 829	(18 774 123)	(11 572 635)	116 799 925

(1) Transfert de titres d'immobilisations financières vers les VMP

AMORTISSEMENTS					
(en euros)	<u>Amort cumulés au 31/12/2011</u>	<u>Augmentations dota.exercice</u>	<u>Diminutions dota.exercice</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Amort cumulés au 31/12/2012</u>
Amortissements immobilisations incorporelles	900 246	86 587			986 833
Amortissements ensembles immobiliers	17 713 915	592 638			18 306 552
Amortissements autres immobilisations	14 791 727	783 256	(177 400)		15 397 583
TOTAUX	33 405 888	1 462 481	(177 400)		34 690 969

PROVISIONS					
(en euros)	<u>Provisions cumulés au 31/12/2011</u>	<u>Augmentations dota.exercice</u>	<u>Diminutions dota.exercice</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Provisions cumulées au 31/12/2012</u>
Provisions pour risques & charges	1 481 232	216 614	(375)		1 697 471
Prov. pour risques	(1) 780 942	115 947	(375)		876 514
Prov. pour pensions & retraites	720 290	100 667			820 957
Provisions pour dépréciations					
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles					
Prov. dépréciation Immo.corporelles					
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	418 334	203 489	(408 434)		213 389
Prov. dépréciation titres immobilisés	9 900				9 900
Prov. dépréciation autres titres	408 434	203 489	(408 434)		203 489
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	316 268	96 739			413 007
Prov. dépréciation Cptes débiteurs	(2) 281 372	53 419 (2)			334 791
Prov. dépréciation Cptes perso. suivies	34 896	43 320			78 216
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement					
TOTAUX	2 215 834	516 842	(408 809)		2 323 867

(1) Dont provision pour risque CRG : 612 556 euros et PQEV : 140 511

(2) Provision pour dépréciation sur compte débiteur & créditeur CRG

**NOTE 4 VARIATION DES DOTATIONS - RESERVES -
REPORT A NOUVEAU ET EXCEDENT**

(en euros)

	2011	2012
<u>Dotation statutaire</u>	22 864 496	24 740 300
- Dotation ou reprise réserve valeur d'origine de l'immobilier		1 875 804
		1 875 804
<u>Dotation libre</u>	2 860 588	2 860 588
- Dotation ou reprise réserve valeur d'origine du mobilier		
- Dotation ou reprise réserve de revalorisation des actifs financiers		
<u>Réserves & fonds associatifs</u>	43 824 886	54 394 194
- Subventions d'investissement		1 166 957
Délibération de l'AG du 23/06/2012		
- Dotations aux réserves		2 400 000
- Dotations aux fonds associatifs		7 002 351
- Utilisation du fonds d'aide à la personne		
- Utilisation des réserves pour projets associatifs		
		10 569 308
<u>Report à nouveau</u>	3 956 121	3 956 122
Délibération de l'AG du 23/06/2012		
- Reprise report à nouveau au 31/12/2011		(11 278 155)
- Affectation en report à nouveau		11 278 155
		0
<u>Excédent (déficit) de l'année</u>	11 278 155	1 574 095
Délibération de l'AG du 23/06/2012		
- Affectation du résultat 2011		(11 278 155)
- Excédent ou déficit 2012		1 574 095
		(9 704 061)
TOTAUX DES FONDS PROPRES	84 784 246	87 525 298

Annexe 1 de la note 4

DETAILS DES VARIATIONS DES DOTATIONS - RESERVES - REPORT A NOUVEAU ET EXCEDENT

(en euros)	31/12/2011		délibération de l'AG du 23/06/2012		Mouvements de l'année		31/12/2012
			Dotations aux comptes de réserves	Reprises sur les comptes de réserves	Dotations aux comptes de réserves 2012	Reprises sur les comptes de réserves 2012	
Dotation statutaire							
Réserve valeur d'origine de l'immobilier	18 584 031		1 875 804				20 439 835
Réserve écart de réévaluation de l'immobilier	4 283 736						4 283 736
Réserve valeur d'origine des titres	15 729						15 729
Total dotation statutaire	22 864 496		1 875 804				24 740 300
Dotation libre							
Réserve valeur d'origine du mobilier	1 075 937						1 075 937
Réserve écart de réévaluation du mobilier	265 200						265 200
Réserve revalorisation des actifs financiers	1 519 451						1 519 451
Total dotation libre	2 860 588						2 860 588
Subventions d'investissement	1 512 582						2 679 539
					337 781	- Subventions reçues pour le financement d'immobilisations sorties dans l'année	
					839 176		
					1 176 957		(10 000)
Réserves	1 512 582						2 679 539
Fonds d'investissements approuvés	3 708 746		2 400 000				6 108 746
Fonds réserve salariale	8 033 000						8 033 000
Fonds collecte de dons	1 384 000						1 384 000
Fonds financement structures d'hébergement	2 030 000						2 030 000
Fonds de régularisation des legs	8 500 000						8 500 000
Total réserves	23 655 746		2 400 000				26 055 746
Fonds associatifs							
Fonds développement international	203 080		1 000 000				1 203 080
Fonds d'aide à la personne	5 598 908		1 500 000				7 098 908
Fonds de développement	12 854 570		3 502 351				16 356 921
Fonds projet exceptionnel personnes accompagnées			1 000 000				1 000 000
Total fonds associatifs	18 656 558		7 002 351				25 658 909
Report à nouveau	3 956 121		11 278 155	(11 278 155)			3 956 122
Résultat de l'année	11 278 155		1 574 095	(11 278 155)			1 574 095
Total	84 784 246		24 130 405	(22 556 310)	1 176 957	(10 000)	87 525 298

Annexe 2 de la note 4

HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DES RESERVES & FONDS ASSOCIATIFS

(en euros)	Comptes de réserves au 31/12/2005		Affectation des comptes 2005 AG du 24/06/2006		Comptes de réserves au 31/12/2006		Affectation des comptes 2006 AG du 23/06/07		Comptes de réserves au 31/12/2007		Affectation des comptes 2007 AG du 21/06/08		Comptes de réserves au 31/12/2008		Affectation des comptes 2008 AG du 20/06/09		Comptes de réserves au 31/12/2009	
	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)
Fonds associatifs																		
Réserves																		
Fonds d'investissements approuvés par l'AG	3 053 500		3 053 500		3 053 500		3 827 000		3 053 500					3 053 500				3 053 500
Fonds réserve salariale	2 673 000		2 673 000		2 673 000		365 190		6 500 000					6 895 000				7 699 000
Fonds collecte de dons	952 810		952 810		952 810		2 030 000		1 318 000					1 384 000				1 384 000
Fonds financement structures d'hébergement							8 500 000		2 030 000					2 030 000				2 030 000
Fonds de régularisation des legs									8 500 000					8 500 000				8 500 000
Fonds associatifs																		
Fonds développements internationaux	705 080		705 080		705 080				705 080					825 080				825 080
Fonds d'aide à la personne	9 855 060	(636 700)	9 218 360		9 218 360			(679 165)	8 539 195					7 739 968				6 922 080
Fonds pension de famille pour la fra. Sud	157 860	(53 000)	104 860		104 860			(53 580)	51 300									
Fonds développement projets associatifs	924 570	(139 600)	785 970		785 970		12 000 000	(785 970)	12 000 000					14 468 115				18 836 319
Fonds de développement	926 050		926 050		926 050			(926 050)										
Fonds projets non effectués																		
TOTAL FONDS DE RESERVE INDISPONIBLE	19 247 920	(828 300)	18 419 620		18 419 620		26 722 190	(2 444 735)	42 697 075					44 894 663				49 249 979

(en euros)	Comptes de réserves au 31/12/2009		Affectation des comptes 2009 AG du 26/06/10		Comptes de réserves au 31/12/2010		Affectation des comptes 2010 AG du 18/06/10		Comptes de réserves au 31/12/2011		Affectation des comptes 2011 AG du 23/06/11		Comptes de réserves au 31/12/2012	
	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)	Dotations aux comptes de réserves	Reprises : (Dépenses faites au titre de ces réserves)
Fonds associatifs														
Réserves														
Fonds d'investissements approuvés par l'AG	3 053 500		3 414 208		3 414 208		294 538		3 708 746					6 108 746
Fonds réserve salariale	7 699 000		8 033 000		8 033 000				8 033 000					8 033 000
Fonds collecte de dons	1 384 000		1 384 000		1 384 000				1 384 000					1 384 000
Fonds financement structures d'hébergement	2 030 000		2 030 000		2 030 000				2 030 000					2 030 000
Fonds de régularisation des legs	8 500 000		8 500 000		8 500 000				8 500 000					8 500 000
Fonds associatifs														
Fonds développements internationaux	825 080	(400 000)	425 080		425 080			(222 000)	203 080					1 203 080
Fonds d'aide à la personne	6 922 080	(710 412)	6 211 668		6 211 668			(612 760)	5 598 908					7 098 908
Fonds développement projets associatifs	18 836 319	(2 209 222)	16 627 097		16 627 097			(3 772 527)	12 854 570					16 358 921
Fonds projet exceptionnel personnes accompagnées									1 000 000					1 000 000
TOTAL FONDS DE RESERVE INDISPONIBLE	49 249 979	(3 319 634)	46 625 063		46 625 063		294 538	(4 607 207)	42 312 304					51 714 655

NOTE 5 ETAT DES CREANCES & DES DETTES

(en euros)

16/05/2013

CREANCES			
	<u>Montant brut</u>	<u>A moins d'un an</u>	<u>A plus d'un an</u>
<u>De l'actif immobilisé</u>			
Prêts	0		
Dépôts & cautionnements	210 584		210 584
<u>De l'actif circulant</u>			
Usagers & comptes rattachés	218 573	218 573	
Créances sociales & fiscales	995 376	995 376	
Autres créances	701 077	701 077	
Produits à recevoir	157 253	157 253	
<u>Comptes de régularisation</u>			
Charges constatées d'avance	190 253	190 253	
TOTAL	2 473 117	2 262 533	210 584

DETTES				
	<u>Brut</u>	<u>A Moins d'un an</u>	<u>De 1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
<u>Fonds dédés sur dons affectés</u>	568 106	568 106		
<u>Dettes auprès des établissements de crédit</u>	1 220	1 220		
<u>Banques créditrices</u>				
<u>Fournisseurs & comptes rattachés</u>	1 799 970	1 799 970		
<u>Dettes fiscales & sociales</u>	4 915 934	4 915 934		
<u>Autres dettes diverses</u>				
Dettes diverses	2 140 703	2 140 703		
Charges à payer	161 387	161 387		
<u>Legs & donations</u>				
Legs en cours de réalisation	7 771 076	7 771 076		
<u>Comptes de régularisation</u>				
Produits constatés d'avance	33 667	33 667		
TOTAL	17 392 062	17 392 062		

ETAT DES CREANCES & DES DETTES
AVEC DETAILS DES PROVISIONS CONSTITUEES
(en euros)

16/05/2013

CREANCES		
<u>Créances sociales & fiscales</u>		
<u>Personnel, produits à recevoir</u>		
<u>Etat, subventions d'investissement à recevoir</u>		839 176
- Subventions à recevoir	839 176	
<u>Etat, subventions d'exploitation à recevoir</u>		60 086
- Subventions à recevoir	60 086	
<u>Produits à recevoir</u>		157 253
- Subventions à recevoir	17 773	
- Remboursement UNPF à recevoir	12 885	
- Produit partenariat à recevoir	44 813	
- Remboursement assurance à recevoir	12 649	
- Remboursement aides à recevoir	25 823	
- Autres produits & remboursements courants à recevoir	43 310	
<u>Charges constatées d'avance</u>		190 253
- Primes d'assurances payées d'avance	86 534	
- Edition bottin mondain payée d'avance	4 186	
- Loyer 1er trim 2013 CFPI payé d'avance	10 473	
- Locations photocopieurs payées d'avance	15 426	
- Abonnement NAVAHO, lignes internet payés d'avance	14 328	
- Autres charges liées à l'activité courante	59 305	
<u>Des VMP & disponibilités</u>		
<u>Intérêts courus à recevoir</u>		186 874
- Intérêts contrat de capitalisation à recevoir	186 874	

DETTES		
<u>Fournisseurs & comptes rattachés</u>		222 481
- Fournisseurs, factures non parvenues	227 043	
- Fournisseurs, avoirs non parvenus	(4 562)	
<u>Dettes fiscales & sociales</u>		3 017 121
<u>Personnel charges à payer</u>		
- Provision pour congés payés	935 997	
- Provision charges sociales sur congés payés	599 037	
- Provision pour droits acquis 13ème mois	326 493	
- Provision charges sociales sur droits acquis 13ème mois	208 954	
- Provision pour droits acquis épargne temps	409 676	
- Provision charges sociales sur droits acquis épargne temps	262 192	
- Provision pour récupérations acquises	49 127	
- Provision pour primes de précarités	28 013	
- Cotisation AGEFIPH	41 642	
- Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie (Les RTT ne sont pas provisionnées car non significatives)	32 839	
<u>Etat, charges à payer</u>		123 150
- Provision IS s/intérêts de contrat de capitalisation	123 150	
<u>Autres dettes diverses</u>		
<u>Charges à payer</u>		161 387
- Commissions & frais bancaires à payer	43 770	
- Prov.honoraires commissaires aux comptes	40 664	
- Frais d'hébergement à payer	30 119	
- Autres charges courantes à payer	46 834	
<u>Produits constatés d'avance</u>		33 667

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES
RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC,
DES LEGS ET DONATIONS AFFECTES

(en euros)

Situation	Collecte exercice	Montant initial collecté	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisations en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Ressources			A	B	C	D = A-B+C
- Dons manuels		20 749	5 320	(5 320)		
Sous-total		20 749	5 320	(5 320)		
- Legs & donations	2010	735 396	657 906	(89 800)		568 106
Sous-total		735 396	657 906	(89 800)		568 106
TOTAL		756 145	663 226	(95 120)		568 106

NOTE 6 TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

1) MOUVEMENTS DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DE L'ANNEE									
VALEURS BRUTES	MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS & MOINS VALEURS REALISEES & COUPONS ENCAISSES OU CAPITALISES EN 2012			
	Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan								
	Solde au 31/12/2011	Entrées en 2012	Sorties en 2012	Mouvements* 2012	Solde au 31/12/2012	Plus values	Moins values	Coupons	Total
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Participations	17 370				17 370				
Autres titres stables	51 789 073	32 837 186	(18 517 934)	(11 572 635)	54 535 689	921 531	(108 730)	893 261	1 706 062
TITRES FIGURANT DANS LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT									
Valeurs mobilières de placement	16 832 940		(9 250 308)	11 572 635	19 155 267	57 185			57 185
	68 639 383	32 837 186	(27 768 242)		73 708 326	978 716	(108 730)	893 261	1 763 247

* Reclassement d'immobilisations financières en VMP

2) DECOMPOSITION DES TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE									
VALEURS BRUTES	TITRES & VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					PLUS & MOINS VALEURS LATENTES		COUPONS COURUS COMPTABILISES AU	
	Total de l'ensemble des titres								
	Placements en produits à long terme (Actions et obligations)		Placements en produits à court terme (Sicav, FCP, Bons de caisse, Divers)		Total de l'ensemble des titres		Plus values non comptabilisées au 31/12/2012	Moins values Ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2012	AU 31/12/2012
	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2012	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2012	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2012	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2012	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan au 31/12/2012	Valeurs vénales Valeurs des titres au 31/12/2012	Plus values non comptabilisées au 31/12/2012	Moins values Ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/2012	AU 31/12/2012
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Participations	17 370	17 370			17 370	17 370			
Autres titres stables	42 841 592	44 999 801	11 694 097	11 991 468	54 535 689	56 991 269	2 602 812	(203 489)	56 257
TITRES FIGURANT DANS LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT									
Valeurs mobilières de placement			19 155 267	19 308 888	19 155 267	19 308 888	23 005		130 616
	42 858 962	45 017 171	30 849 364	31 300 356	73 708 326	75 317 528	2 625 817	(203 489)	186 874

NOTE 7 EFFECTIF SALARIE

EFFECTIF NATIONAL PRÉSENT AU

31/12/2012

	2011				2012			
	EFFECTIF PRESENT AU 31/12 (1)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALANT TEMPS PLEINS (2)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 (1)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALANT TEMPS PLEINS (2)	
	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **	CDI *	CDD **
Temps pleins								
- Hommes	74	4	74	4	75	3	75	3
- Femmes	133	13	133	13	136	13	136	13
	207	17	207	17	211	16	211	16
Temps partiels								
- Hommes	3	3	2,10	1,00	3	1	2,12	0,70
- Femmes	51	6	36,00	3,30	55	6	39,33	3,72
	54	9	38,10	4,30	58	7	41,45	4,42
Total hommes	77	7	76,10	5,00	78	4	77,12	3,70
Total femmes	184	19	169,00	16,30	191	19	175,33	16,72
TOTAL	261	26	245,10	21,30	269	23	252,45	20,42
Total hommes	84		81,10		82		80,82	
Total femmes	203		185,30		210		192,05	
TOTAL	287		266,40		292		272,87	

Modes de calcul :

(1) Chaque personne, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel, compte pour 1. Le temps de travail des personnes à temps partiel n'est pas pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

(2) Le temps de travail des personnes à temps partiel est pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

* Contrats à durée indéterminée

** Contrats à durée déterminée

NOTE 8 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Du 01/01/2012 au 31/12/2012

16/05/2013

EMPLOIS	Emplois de 2012 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2012	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2012 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2012
1 MISSIONS SOCIALES			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		23 285 479
1.1 REALISEES EN FRANCE			1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	36 648 673	36 648 673
- Actions réalisées directement	22 589 034	26 384 139	1.1 DONS ET LEGS COLLECTES		
- Versements à d'autres organismes agissant en France	7 184 474		- Dons manuels non affectés	14 833 015	
			- Dons manuels affectés	7 510	
			- Legs & autres libéralités non affectés	20 477 217	
			- Legs & autres libéralités affectés	10 000	
			- Montants bruts des legs virés au fonds de transmission & fraternité	903 286	
1.2 REALISEES A L'ETRANGER			1.2 AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	317 645	
- Actions réalisées directement	148 652				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	328 430		2 AUTRES FONDS PRIVES	2 840 662	
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 050 035	6 024 468	3 SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	637 823	
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	974 434		4 AUTRES PRODUITS	2 752 672	
2.2 - Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3 - Frais liés à la recherche du subventions & autres concours publics					
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 018 263	2 653 058			
		35 061 665			
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	41 292 722		I TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	42 879 729	
II Dotations aux provisions	516 842		II Reprises des provisions	408 809	
III Engagements à réaliser sur ressources affectées			III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	95 120	
			IV Variations des fonds dédiés collectés auprès du public		95 120
IV EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 674 095		V INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V TOTAL GENERAL	43 383 659		VI TOTAL GENERAL	43 383 658	36 743 792
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		670 779			
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public		7 766			
VII Total des emplois financés par des ressources par collectées auprès du public		35 740 210	VI Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public		35 740 210
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		24 289 061
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL			TOTAL		